

NGO Name: EUROPEAN CENTRE FOR LAW AND JUSTICE (ECLJ)
Name of main contact person: Grégor Puppink
FRANCAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Douzième session – 30 septembre 2009

DÉCLARATION ORALE

Sur le Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, M. Githu Muigai,
« sur les manifestations de la diffamation des religions et en particulier sur les incidences graves de l'islamophobie sur la jouissance de tous les droits des fidèles ». A/HRC/12/38 1 July 2009
(Point 9 de l'ordre du jour)

Monsieur le Président,

L'ECLJ, en tant qu'ONG spécialisée dans la défense de la liberté religieuse note avec satisfaction l'abandon progressif de la notion de « **diffamation des religion** » au profit de l'approche juridique centrée sur les articles 19 et 20 du Pacte International relatif aux droits civils et politiques. Le rapport de M. Muigai vient confirmer ce « changement de paradigme », dans le sillage notamment des rapports de Mme Jahangir et des conclusions du séminaire d'experts sur la liberté d'expression et les appels à la haine religieuse d'Octobre 2008.

Trop souvent les lois contre le blasphème sont mises en œuvre de façon totalement **arbitraire** et servent de prétexte à la persécution des minorités religieuses. Tel est le cas par exemple des articles 295 et 298 du code pénal Pakistanais.

Concernant la partie du rapport consacrée aux « incidences de l'islamophobie », l'ECLJ déplore son manque de réalisme et sa partialité ; un caractère partiel que le rapporteur à l'honnêteté de reconnaître et de déplorer. En effet, ce rapport accuse d'intolérance une Europe qui accueille pourtant très largement et généreusement les populations musulmanes, et reste muet sur la véritable intolérance religieuse.

Il aurait été juste et réaliste de tenir compte du fait que jamais l'Europe dans son histoire n'a été confrontée à un tel bouleversement démographique et culturel, au point que l'on puisse parler d'un phénomène historique et profond d'islamisation de l'Europe.

Il aurait été juste et réaliste de reconnaître que les pays européens autorisent et financent la construction de mosquées, la création d'associations confessionnelles, ou encore d'écoles.

Il aurait été juste également de reconnaître que les pays occidentaux et l'Europe en particulier disposent d'une culture et d'un ensemble de règles juridiques qui en font un sanctuaire de la liberté religieuse.

Les demandes d'asile pour motif religieux affluent en Europe. Chaque semaine, l'ECLJ reçoit des demandes d'aide de réfugiés originaires de l'Iran, d'Egypte, du Pakistan, d'Algérie, ou encore de Syrie ; toutes ces réfugiés ont en commun de risquer la mort parce qu'ils sont nés ou sont devenus chrétiens.

Permettez moi, Monsieur le Président, de rendre ici hommage aux récentes victimes de l'intolérance religieuse. Je veux parler de ces 13 pakistanais qui ont été assassinés au mois d'Août, à cause de leur foi.

Le 30 juillet dernier, une foule de fanatiques a attaqué la communauté chrétienne de Gojra, et détruit les maisons après les avoir pillées. Deux jours plus tard, le 1er août, 8 chrétiens ont péri, brûlés vifs, dont trois enfants et trois femmes. La foule a pillé et incendié 70 maisons de chrétiens, profanant également deux églises à Gojra. La foule a saccagé les maisons, détruit les bibles, les croix, tout dévasté et brûlé. Les forces de sécurité n'ont rien fait pour éviter ce carnage alors même qu'un appel à la violence contre les chrétiens avait été lancé publiquement dans les mosquées de la ville. Ironiquement, la Police n'est intervenue que 72 heures plus tard, mais en réaction à la manifestation de protestation organisée par les victimes.

Le 28 août dernier, cinq autres chrétiens ont été tués par balles dans le centre ville de Quetta, au Bélouchistan. A l'origine de cette violence, une fausse accusation fondée sur les articles 295 et 298 du Code pénal Pakistanais condamnant la diffamation de l'Islam.